

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal Du 21 décembre 2017

Présents : Christian VERGNES, Maire, Marc ANDRIEU, Eric CARRARA, Dominique CAVAROC, Michel COUFFIGNAL, Alain CROZES, Stéphanie CROZES, Cédric ENJALBERT, Patrick FRAYSSINHES, Marie-Laure FUGIT, Hélène STEPHAN, Suzanne GINISTY, Patricia LAUR, David MAZARS, Catherine MOYSSET.

Absent(s/es) excusé(s/es) : Anne-Laure ALBAGNAC, Franck ANDRIEU, Bernadette CHAMBRETTI (pouvoir à Michel COUFFIGNAL), Eric LAGARDE (pouvoir à Suzanne GINISTY).

L'ordre du jour était le suivant :

- 1) Cession terrain à Lacassagne et acquisition à Milhac,**
- 2) Cantine de Ceignac : mise en place de 2 services,**
- 3) Décisions modificatives,**
- 4) Dossier non valeur,**
- 5) Questions diverses.**

1) Cession de terrain à Lacassagne et acquisition à Milhac

Lacassagne

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 2 novembre dernier qui entérinait l'échange de terrain entre les consorts LAURENS/DRUILHE et la Commune de Calmont, à savoir : cession des consorts LAURENS/DRUILHE à la Commune de 178 m² (78 m² provenant de la parcelle C 759 pour l'emplacement des conteneurs à ordures ménagères et 100 m² provenant de la parcelle C 758 pour une régularisation de voirie) tandis que la Commune cède au consorts LAURENS/DRUILHE la parcelle C 841 d'une surface de 131 m² représentant la terrasse de la grange.

Une précision doit être apportée au sujet de la parcelle C 841 ; cette dernière a fait l'objet en 2005 d'un déclassement du domaine public après une enquête publique de portée générale pour diverses régularisations de voirie.

M. le Maire rappelle les conditions de cet échange qui s'effectuera sans soulte, les frais de notaire étant divisés en part égale entre la Commune et les consorts LAURENS/DRUILHE.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cet échange et mandate M. le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à sa concrétisation.

Milhac

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la proposition de M. et Mme DAUDE André de Milhac de vendre à la Commune la parcelle cadastrée E 560, située à proximité de la salle des fêtes de Milhac.

Ce terrain d'une superficie de 1 271 m² pourrait servir à agrandir le parking (environ 30 places de mieux) de cette salle qui est très utilisée les week-end et qui nécessite donc un nombre de places de parking important afin que le stationnement soit bien organisé.

Une négociation entre M. et Mme DAUDE et la Commune a abouti sur un prix d'achat à sept mille euros (7 000.00 euros) net vendeur.

M. le Maire propose au Conseil Municipal l'acquisition de cette parcelle.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (contre Patricia LAUR, abstention de Patrick FRAYSSINHES) valide la proposition de M. le Maire consistant à acquérir la parcelle cadastrée E 560, située à Milhac, d'une superficie de 1 271 m², au prix de 7 000.00 euros net vendeur, les frais de notaire étant à la charge de la Commune.

2) Cantine de Ceignac : mise en place de deux services

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les effectifs de cette cantine mise en service en septembre 2013 : des effectifs croissants surtout les mardi et vendredi pour cette année scolaire, avoisinant parfois les 105 enfants.

Une réflexion a été menée à la demande des parents d'élèves et des enseignants et dans un souci de la part de la collectivité d'obtenir un meilleur confort pour les enfants et pour le personnel.

Elle a abouti à la solution d'organiser deux services : le 1^{er} accueillerait les enfants de l'école « Marie-Emilie » de la maternelle au CE2 tandis que le 2^{ème} accueillerait les CM de l'école « Marie Emilie » et l'ensemble des enfants de l'école « La Nauze » ; cette répartition, non figée, contribue à un effectif équilibré par service.

Le personnel de service passera de 3 à 4 personnes : 2 qui effectuent le service tandis que les 2 autres surveillent les enfants sur la cour de l'école « La Nauze ».

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette organisation qui sera mise en place à compter de la rentrée de janvier 2018.

Une information sera glissée dans les cartables des enfants demain vendredi 22 décembre.

3) Décision modificative

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de modifier le tableau des subventions ; en effet il convient d'y ajouter une ligne pour l'association « CHAT LIBRE 12 » et d'y porter la somme de 100,00 Euros.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette modification consistant à verser à l'Association « CHAT LIBRE 12 » la somme de **100,00 €** à prendre sur la ligne de crédits à répartir du compte 6574.

4) Dossier non valeur

Un point a été effectué avec la Trésorerie de Réquista sur les dossiers des débiteurs : il s'avère qu'à ce jour tous les dossiers en instance sont en voie de régularisation ; il n'est donc pas opportun de les porter en non valeur.

5) Questions diverses

→ Les travaux d'aménagement du parking du terrain de quilles sont en cours d'exécution.

→ La réception des travaux de l'école de Magrin (extension préau) est remise au 10 janvier 2018 à 14 h sur place.

→ Sont présentés les plans projet de l'extension de l'école de Ceignac. Plusieurs remarques sont effectuées par les élus notamment la grandeur de la coursive (80 m² !), le fait qu'elle va impacter la luminosité de la classe de M. LAFARGE ; ils seront transmis à tous les élus et aux enseignants afin de laisser le temps nécessaire aux uns et aux autres pour faire remonter les observations pour le début de l'année.

→ Eclairage parking salle des fêtes de Magrin : on attend un devis avec une solution « solaire ».

→ Aménagement des villages de Calmont et Ceignac : pour Ceignac, les entreprises non retenues ont été informées ; on attend la circulaire DETR pour 2018 afin de compléter notre demande de subvention.

Pour Calmont, un devis complémentaire pour un plan topographique secteur mur « COLOMB » et maison « Jean-Paul RIVIERE » est nécessaire pour continuer le projet.

→ Pour information, la société EPONA a abandonné son projet de lotissement à Ceignac sur le terrain CALMELS.

Les travaux du lotissement « les Hauts de Lacassagne » sont pratiquement terminés. La chaussée est très abîmée....

→ Une modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme va être lancée par la Communauté de Communes pour solutionner le problème de lecture du règlement sur la pente des toitures.

→ Rythmes scolaires : une commission a eu lieu au sein de la Communauté de Communes ; la majorité des communes a déjà effectué le sondage auprès des parents d'élèves pour connaître leur avis sur le retour ou non de la semaine à 4 jours à la rentrée de septembre 2018 : une majorité se dégage pour un retour à 4 jours.

Nous organiserons ce sondage à la rentrée scolaire de janvier.

→ Acquisition de tablettes pour l'école de Magrin : le devis du SMICA a été transmis aux parents d'élèves : on attend leur réponse.

M. le Maire effectue une remarque sur le dispositif du wifi qui semble être interdit dans les écoles pour les moins de 3 ans : affaire à suivre.

→ Affaire mur de clôture de M. COSTES au Plô : M. le Maire indique qu'il a donné rendez-vous à M. COSTES en Mairie afin d'essayer de solutionner le problème du mur de clôture construit d'une part sans autorisation et d'autre part sans demande d'alignement préalable.

M. le Maire propose de lui écrire pour lui demander de se mettre en conformité avant de poursuivre ses travaux.

→ Les instructions des dossiers d'urbanisme de la Commune seront instruits à compter du 1^{er} janvier 2018 par Aveyron Ingénierie et plus par la DDT.

→ La manifestation du Téléthon a permis de recueillir 5 200.00 euros.

→ Plan Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de SOBEGAL :

M. le Maire présente au Conseil Municipal un document sur l'activité de la SOBEGAL, sur l'incident du 10 octobre dernier et sur les travaux du PPRT pour 2018 et plus particulièrement les mesures de délaissement pour la maison MAZARS et les bureaux de la SOBEGAL.

→ Les vœux aux associations et nouveaux habitants auront lieu le 13 janvier 2018 à 17 h à la salle des fêtes de Ceignac.

Ils seront suivis par le traditionnel repas élus/employés.

Les vœux de la municipalité à la maison de retraite auront lieu le 7 janvier 2018 à 16 h (RV sur la place de la Basilique) : y participeront Eric CARRARA, Dominique CAVAROC, Michel COUFFIGNAL, Stéphanie CROZES et M. le Maire.

→ Le prochain Conseil Municipal est prévu le 1^{er} février tandis que la prochaine réunion d'adjoints aura lieu le 17 janvier à 9 h.

L'ordre du jour est épuisé : la séance est levée à 22 h 45.